



CRECQ

Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Projet de centrale thermique à Bécancour :

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec y voit un symptôme d'un manque de vision ou de créativité.

Drummondville, le 16 décembre 2003. Dans son mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques sur le projet de centrale de cogénération de Bécancour, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) demande à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de soumettre un avis défavorable à ce projet qui, selon l'organisme, ne respecte pas le principe du développement durable. *«Le projet, à lui seul, augmenterait de 1,7% la quantité de gaz à effet de serre générée au Québec. Il s'agit d'un impact majeur, considérant qu'en vertu du protocole de Kyoto, les états devraient s'engager à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 6%, d'ici quelques années, par rapport à leur niveau de 1990»*, de déclarer Gilles Guay, directeur général du CRECQ. Les gaz à effet de serre (GES) contribuent aux changements climatiques déjà observables à l'échelle planétaire. L'organisme fait d'ailleurs une mise en garde dans son mémoire sur les coûts environnementaux et sociaux que nous payons déjà, et la facture astronomique qui nous attend lorsque les changements climatiques seront encore plus sévères d'ici quelques dizaines d'années.

Tel que proposée par le promoteur, TransCanada Energy Ltd, cette centrale d'une puissance maximale de 547 mégawatts (MW) consommerait 920 millions de mètres cubes (m³) de gaz naturel annuellement pour produire 4.5 térawattheures (TWh) d'énergie. Ce projet s'ajoute à celui de la centrale thermique du Suroît, dans la région de Beauharnois, qui a reçu récemment un avis défavorable du BAPE. Le CRECQ se questionne, entre autres, sur les raisons qui ont amené le Québec à se lancer ainsi dans la production thermique. À ce sujet, le mémoire met en évidence le lien entre le projet de TransCanada Energy et l'engagement du gouvernement visant à approvisionner en électricité les futures installations de l'aluminerie Alouette de Sept-Îles. De plus, l'organisme environnemental critique le fonctionnement d'Hydro-Québec qui a sélectionné ce projet et pour qui le développement durable semble s'être effacé de la liste des priorités.

Autre point important soulevé par le CRECQ : la réalisation de ce projet exigerait la mise en place d'un tronçon de 16 km de gazoduc qui traverserait le fleuve Saint-Laurent à la hauteur du parc industriel de Bécancour. Malgré le lien évident entre la centrale et le gazoduc, le projet de gazoduc subira une procédure d'évaluation des impacts environnementaux distincte. L'organisme, face à cette situation, demande au BAPE de tenir compte des impacts appréhendés du projet de gazoduc en faisant valoir que si le carburant nécessaire au fonctionnement de la centrale était transporté par camion ou par train, les impacts de ce transport auraient fait partie de l'évaluation environnementale.

Pour le CRECQ, il y a un énorme potentiel d'économies d'énergie à exploiter, et le Québec jouit aussi d'un très bon potentiel au niveau des énergies éolienne et solaire. Le parc industriel de Bécancour constituerait d'ailleurs un site de choix pour l'implantation d'industries reliées à ces formes d'énergie. Selon Yvon Camirand, président du CRECQ : *«Les efforts consacrés aux économies d'énergie et aux énergies «propres» comme l'éolien et le solaire sont nettement insuffisants. Pourtant, ces options, en plus d'être moins polluantes, pourraient générer beaucoup plus de retombées économiques durables qu'un projet de centrale thermique».*

- 30 -

Source : Éric Perreault
CRECQ
(819) 475-1048